

Accueil > Economie > Energie

Energies renouvelables dans l'Aude : "Les zones d'accélération, du gagnantgagnant pour les communes et les porteurs de projet"



Xavier Piolin, directeur adjoint de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de l'Aude. / DR - DR









Energie, Carcassonne, Narbonne

Publié le 12/05/2024 à 10:16

Antoine Carrié

Écouter cet article

Powered by ETX Studio 00:00/04:23

Directeur adjoint de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de l'Aude, Xavier Piolin explique le cheminement qui a conduit à la définition de la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR), avec 72 communes et 263 zones recensées.

Comment les communes audoises ont-elles participé à cette définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR) ?

Nous avons laissé aux collectivités jusqu'au 15 mars 2024 pour se positionner sur la définition de leurs ZAEnR, après avoir reporté la date initiale de clôture qui était le Abonné avec Google Gérer dure de consultation du public selon des modalités r une délibération du conseil municipal sur ces

zones, avant un débat dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Le syndicat audois d'énergies et du numérique (Syaden) avait fait une proposition de service pour accompagner les communes et identifier les zones potentielles. Les collectivités devaient ensuite saisir les éléments dans un logiciel national.

A lire aussi : Aude : comment 72 communes ont permis de dresser la première carte d'accélération des énergies renouvelables

Un arrêté préfectoral en date du 15 avril fixe donc la cartographie de ces zones. Comment ce document va-t-il être exploité ?

Le 4 avril, une conférence territoriale, réunissant les différentes interco, les deux Parcs naturels régionaux, l'association des maires de l'Aude (AMA), l'association des maires ruraux de l'Aude (ADMR 11), et les partenaires du Pôle énergie 11 étaient programmée pour livrer un état des lieux, avec 263 ZAEnR validées sur 72 communes, qui sont recensées dans l'arrêté et ont permis d'établir la cartographie.

A lire aussi : Accélération des énergies renouvelables dans l'Aude : la bascule entre éolien et photovoltaïque confirmée par la première cartographie départementale

Cette carte a été envoyée au comité régional de l'énergie Occitanie, qui a désormais trois mois pour se prononcer. C'est lui qui va dire si, au vu des objectifs de production d'énergies renouvelables fixés à l'échelle de la région, le potentiel de production que suppose cette cartographie sera suffisant : un ratio va être appliqué, et chaque m² des ZAEnR proposées sera converti en KWh de production potentielle. Si c'est suffisant, on s'arrête là. Le comité régional disposera des cartographies de chacun des 13 départements d'Occitanie. Il n'y aura pas de prise en compte de la production actuelle issue d'énergies renouvelables : l'esprit des ZAEnR, c'est de permettre d'accélérer. Si le comité régional estime que le potentiel lié à la cartographie audoise est insuffisant, on intégrera les délibérations prises après le 15 mars et on reviendra vers les collectivités, pour inviter à définir de nouvelles ZAEnR.

Le chiffre de 72 communes sur 433 ayant délibéré au 15 mars peut sembler faible. Comment le considérez-vous ?

On prend acte. L'esprit de ces zones, c'est que chacun puisse contribuer à la hauteur de ce qu'il estime nécessaire, sans oublier que ces ZAEnR ne sont pas des zones exclusives puisque des projets EnR pourront être autorisés en dehors. On est vraiment dans une phase de recensement. On a reçu des délibérations après le 15 mars, et on va encore en recevoir. Ces ZAEnR ont une durée de vie de cinq ans. Mais l'adoption d'une nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) peut aussi être l'occasion de revoir les objectifs à l'échelle régionale.

Quels sont les avantages supposés pour les communes qui ont voté ces zones, et pour les porteurs de projets ?

Une fois qu'une ZAEnR est définie, cela veut dire qu'il y a une acceptabilité locale, dans la mesure où une étape de concertation était prévue. Plusieurs principes réglementaires

étaient fixés au plan national pour la définition des zones : l'interdiction de l'éolien terrestre dans les zones de protection spéciale (ZPS) et les zones spéciales de conservation (ZSC) chiroptères (Natura 2000). Les ZAEnR votées sur ces secteurs ont été exclues du dispositif. Sur le photovoltaïque, on nous a également demandé d'identifier les zones où il y a de forts enjeux, sur la biodiversité, ou le patrimoine : on les apprécie sur la base d'un zonage large, comme les zones d'intérêt faunistique et floristique (Znieff) ou les zones Natura 2000 ; il faudra ensuite analyser projet par projet. C'est un outil d'alerte, mais ce n'est pas rédhibitoire.

Pour les porteurs de projet, l'acceptabilité est un atout. Mais ces zones sont aussi gage de simplification, avec de possibles réductions des délais d'instruction. En ZAeNr, il n'y aura pas de comité de projet : pour les autres zones, ils devront passer par ce comité, où ils devront présenter les objectifs, ses caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. On peut considérer que les ZAEnR sont du gagnant-gagnant pour les communes et les porteurs de projet.

Voir les commentaires

Vous souhaitez suivre ce fil de discussion?

Suivre ce fil

Réagir



Ajouter un commentaire

Publier mon commentaire

Lire la charte de modération

Les commentaires (4)

Pourquoi ne pas arracher les vignes avec primes(pour ceux qui partent à la retraite) et implanter dessus et dans les friches, des parcs immense de panneaux Photovoltaïques, cela pourrait être une solution comme une autre, plutôt que de s'acharner comme veulent les écolos à diversifier les cultures dans le Midi. Des loyers pour ces parcs c'est toujours bon à Prendre.

§ Il y a 1 jour Le 13/05/2024 à 11:54

SIGNALER UN ABUS

Excellente idée !!!!!! Et en plus, cerise sur le gâteau, ça va faire fuir les touristes!!!!! c'est toujours bon à prendre!

RÉPONDRE

SANTI66 Il y a 2 jours Le 12/05/2024 à 13:19

SIGNALER UN ABUS

Tout cela pour imposer les éoliennes contre la volonté des citoyens.

RÉPONDRE

infocrit Il y a 2 jours Le 12/05/2024 à 13:08

SIGNALER UN ABUS

les Élus se font acheter

RÉPONDRE

Les plus lus



Commentés

- Faits divers. VIDÉO. Tragique accident sur un chantier : une dalle en béton de 8 tonnes s'écroule sur des ouvriers, deux d'entre eux trouvent la mort
- Social. Il dormait dans sa voiture après avoir été mis dehors par son fils : Yves a
 récupéré les clés de sa maison mais ne peut toujours pas y entrer car son fils y a laissé 3 chiens
- Société. Près de Perpignan : à trois mois de leur mariage, Sylvain et Corentin découvrent que l'exploitant de leur salle de réception est interdit d'exercer
- Faits divers. Violences entre jeunes : "La blessure était profonde et a fait ressortir les intestins", un mineur transporté à l'hôpital après avoir reçu un coup de couteau
- Télé médias. Complément d'enquête sur Gérard Depardieu en Corée du Nord : Il "tient ses propos sur une femme de 35 ans", Yann Moix défend de nouveau l'acteur

À lire aussi de Energie

- Justice. Aude : pas de recours devant le Conseil d'Etat, le projet éolien d'Ostwind aux Martys condamné
- Environnement. Accélération des énergies renouvelables dans l'Aude : la bascule entre éolien et photovoltaïque confirmée par la première cartographie départementale
- Energie. Aude : comment 72 communes ont permis de dresser la première carte d'accélération des énergies renouvelables
- Energie. Le projet éolien au large de Port-La Nouvelle menacé? Des sénatrices et sénateurs d'Occitanie et de PACA signent une tribune de soutien
- Eoliennes. Aude : un câble XXL de 24 kilomètres livré pour les éoliennes flottantes expérimentales

- Agriculture. Ecophyto 2030 : le président de la chambre d'agriculture de l'Aude est "pour la diminution des produits phytosanitaires, mais pas sans alternative solide"
- Nationale. Rugby Finale de Nationale : écran géant au Parc des Sports, cinq bus
 mis à disposition... Le déplacement des supporters de Narbonne à Chambéry prend forme
- JO de Paris 2024. Aude : sur terre et dans les airs, des 1 000 forces de l'ordre aux cinq drones engagés, comment le passage de la flamme sera sécurisé
- Spectacles. "Tout le monde peut vivre l'expérience de l'hypnose" : Messmer et son spectacle d'hypnose collective, le 5 juin, à la Narbonne Arena
- Rugby à XV. Tranches d'orange : les féminines, les Crabos et les cadets du RC Narbonnais chutent au stade Cassayet